

Service du greffe

Division des élections, du soutien aux commissions et de la réglementation
275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134
Montréal (Québec) H2Y 1C6

Commission permanente sur l'examen des contrats

La Commission :

Présidente

Mme Karine Boivin Roy
Arrondissement de Mercier –
Hochelaga-Maisonneuve

Vice-présidentes

Mme Paola Hawa
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue

Mme Émilie Thuillier
Arrondissement d'Achimsic-
Cartierville

Membres

M. Christian Arseneault
Arrondissement de Côte-des-
Neiges - Notre-Dame-de-Grâce

Mme Julie Brisebois
Village de Senneville

M. Luc Gagnon
Arrondissement de Verdun

M. Giovanni Rapanà
Arrondissement de Rivière-des-
Prairies – Pointe-aux-Trembles

Mme Micheline Rouleau
Arrondissement de Lachine

M. Robert Samoszewski
Arrondissement de L'Île-Bizard –
Sainte-Geneviève

Mme Lili-Anne Tremblay
Arrondissement de Saint-Léonard

Mme Stephanie Watt
Arrondissement de Rosemont –
La Petite-Patrie

Le 20 décembre 2018

**Rapport d'examen de la conformité du processus
d'appel d'offres - Mandat SMCE187595001**

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau haute-pression et d'une conduite d'eau principale et construction d'une chaussée et des trottoirs temporaires en revêtement bitumineux dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury. Dépense totale de 41 576 385,02 \$, taxes incluses (contrat: 31 480 274,25 \$ + contingences : 4 009 452,86 \$ + variance de quantités: 2 375 294,25 \$ + incidences: 3 711 363,66 \$). Appel d'offres public 333904 - deux (2) soumissionnaires, 2 soumissions conformes. Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 398 456 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 146 275,36 \$ + contingences : 137 553,04 \$ + variance de quantités : 114 627,54 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 842 972 \$, taxes incluses (contrat entente : 690 690.33 \$ + contingences : 82 915.24 \$ + variance de quantités : 69 096.03 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

(ORIGINAL SIGNÉ)

(ORIGINAL SIGNÉ)

Karine Boivin Roy
Présidente

Pierre G. Laporte
Secrétaire recherchiste

Introduction

La Commission permanente sur l'examen des contrats s'assure de la conformité du processus d'appel d'offres à l'égard des contrats qui lui sont soumis et en fait état aux instances compétentes, avant l'octroi. Cette Commission peut également proposer, le cas échéant, des améliorations au processus.

Les modalités de fonctionnement de la Commission sont prévues dans le *Règlement sur la Commission municipale sur l'examen des contrats* (11-007) et le *Règlement sur la Commission d'agglomération sur l'examen des contrats* (RCG 11-008).

Les contrats examinés par la Commission doivent répondre à certains critères fixés par les conseils. Ceux-ci ont fait l'objet de résolutions du conseil municipal (CM11 0202) et du conseil d'agglomération (CG11 0082).

Mandat SMCE187595001

Accorder un contrat à Eurovia Québec Grands Projets Inc. pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire, d'une conduite d'eau secondaire, d'une conduite d'eau haute-pression et d'une conduite d'eau principale et construction d'une chaussée et des trottoirs temporaires en revêtement bitumineux dans la rue Sainte-Catherine Ouest, du boulevard Robert-Bourassa à la rue De Bleury. Dépense totale de 41 576 385,02 \$, taxes incluses (contrat: 31 480 274,25 \$ + contingences : 4 009 452,86 \$ + variance de quantités: 2 375 294,25 \$ + incidences: 3 711 363,66 \$). Appel d'offres public 333904 - deux (2) soumissionnaires, 2 soumissions conformes. Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 1 398 456 \$, taxes incluses (contrat entente : 1 146 275,36 \$ + contingences : 137 553,04 \$ + variance de quantités : 114 627,54 \$), pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente. Autoriser un budget de fonctionnement additionnel de revenus et dépenses de 842 972 \$, taxes incluses (contrat entente : 690 690,33 \$ + contingences : 82 915,24 \$ + variance de quantités : 69 096,03 \$), pour les travaux d'Énergir intégrés dans le projet de la Ville et qui sont remboursables par Énergir en vertu de l'entente.

À sa séance du 28 novembre 2018, le comité exécutif a mandaté la Commission permanente sur l'examen des contrats d'étudier le présent contrat. Ce dossier répondait aux critères suivants :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Le 5 décembre 2018, les membres de la Commission se sont réunis lors d'une séance de travail afin d'étudier la conformité du processus relativement au mandat confié. Des représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et de l'arrondissement de Ville-Marie ont répondu aux questions des membres de la Commission.

Les membres ont bien compris que le chantier de ce projet comportait son lot de contraintes et de particularités hors norme. Dans un tel contexte, la Commission juge

que le mode d'octroi alternatif retenu dans ce dossier est à la fois créatif et approprié à la situation. En effet, ce chantier se déroulera dans un secteur névralgique du centre-ville où l'activité souterraine ne facilite pas les choses et devra être réalisé en tenant compte des travaux du Réseau Express Métropolitain (REM).

Dans un tel contexte, on peut comprendre que les soumissions reçues étaient nettement plus élevées que l'estimation réalisée.

Conclusion

À l'issue de ses travaux, la Commission permanente sur l'examen des contrats remercie les représentants du Service des infrastructures, de la voirie et des transports et de l'arrondissement de Ville-Marie pour leurs interventions au cours de la séance de travail de la Commission. La Commission adresse la conclusion suivante au conseil d'agglomération :

Considérant que le dossier soumis à l'examen répond aux critères établis par le conseil d'agglomération à savoir :

- *Contrat de plus de 10 M\$;*
- *Contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ présentant un écart de plus de 20 % entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire.*

Considérant les renseignements qui ont été soumis aux membres de la Commission;

Considérant les nombreuses questions adressées par les membres de la Commission aux responsables du dossier;

Considérant l'analyse approfondie faite par les membres de la Commission sur les nombreux aspects liés à ce dossier;

À l'égard du mandat SMCE187595001 qui lui a été confié, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate, à l'unanimité, la conformité du processus tenu dans le cadre de ce dossier.